

Questions DP

31 août 2017

Vestiaires Hommes en bas : Gros problème d'hygiène.

- Toilettes fument
- Pas d'eau dans la chasse d'eau
- Pas d'abattants
- Urinoirs fument et sont sources d'odeurs d'urines nauséabondes
- Des cafards courent partout, et montent même sur les vêtements de travail (Au-delà du mépris pour les salariés de LDC, il y a un grave risque de pollution de nos produits : très grave pour le consommateur, risque de KO et de perte de client, et ne respecte en rien l'IFS en vigueur imposé par la direction. Comme d'habitude la direction met des normes en place, les impose aux salariés, mais est totalement incapable de les respecter elle-même !)

Quai d'expédition :

- Les salariés ont des conditions de travail insupportables !
Des hauteurs de palettes avec 10 cartons de hauteur avec des pièces lourdes, soit 1m80 de hauteur environ. Très pénible à la fin d'une journée de 8 à 9 heures, et insupportable à la fin d'une semaine.
Les salariés demandent à ce que les palettes ne soient pas montées à plus de 7 cartons.
- Problème d'acceptation de congés. Un salarié a posé 4 fois ses congés sans avoir de réponse alors qu'un autre a eu sa réponse immédiatement.
Les salariés demandent la même règle pour tout le monde.
- Les salariés du quai ont un problème avec leur responsable qui les siffle en permanence comme des chiens ! C'est irrespectueux pour les salariés et contraire aux valeurs de LDC. Si les salariés le faisaient, ils seraient immédiatement convoqués pour une sanction. Ce problème a déjà été signalé, la direction couvre-t-elle de tels agissements ou va-t-elle agir pour que ces agissements cessent sans délai !?
- Le responsable menace les salariés d'être convoqués dans le bureau du directeur s'ils ne sont pas capables de faire leur rendement. Est-ce une menace d'un personnel de l'encadrement ou une directive de la direction ?
- Les salariés dénoncent la pression mise par le responsable lorsque le tapis bourre. Ils aimeraient mieux du renfort au lieu d'une pression inutile qui empire la situation.

Quai & GMS : Problème d'effectif

- Les effectifs de ces 2 services ne sont pas en phase ! Il arrive que le service GMS soit renforcé mais pas le quai, du coup les salariés du quai ne peuvent plus suivre, et sont pris à partie, subissent pression, stress, etc. (en lien avec la question précédente)

GMS :

- Depuis des années il y a un manque de cartons sur les balancelles. Pourquoi ne pas refaire ce qui était en place avant, c'est-à-dire faire tourner les balancelles dans l'autre sens ?
- Les contrats CDD & intérimaires font toujours les pièces lourdes sur les lignes manuelles. Les salariés demandent un roulement.
- Les contrats ne sont pas payés au bon coefficient, la direction ne respecte pas la grille des salaires. Les salariés doivent être payés au coefficient du poste occupé, soit au coefficient 145 pour un préparateur en commande et pré marqueuse sur l'ensemble des lignes.
Les salariés demandent le rattrapage de leurs arriérés de salaire
La CGT demande la liste des salariés qui ont eu le rattrapage.
- Durée des contrats :

- Les CDD étudiants ont des contrats d'un ou deux mois alors qu'ils en voudraient des plus courts
 - Les CDD autres ont des contrats à la semaine pour remplacement alors qu'ils en voudraient des plus longs
- Est-ce une volonté délibérée de la direction de faire toujours le contraire de ce que veulent les salariés ?
- Temps partiel : le responsable ne respecte pas les horaires mini et maxi de l'accord "Temps partiel" qui prévoit modulation mini 20 h / semaine & maxi de 34 h / semaine. Exemple semaine N° 32 les temps partiel ont un horaire affiché de 44 h / semaine
 - Les horaires ont été aménagés pour les jeunes de moins de 18 ans. Les salariés ne comprennent pas que cela ne puisse pas se faire par exemple pour les temps partiel, les séniors, ou pour une maman pour ses enfants, etc... alors que cela a pu se faire sur une période très haute, et sur des remplacements de CDI temps plein.
 - Les salariés posent la question : *"Pourquoi prenez-vous des jeunes mineurs en prétextant que vous ne trouvez pas de salariés qui veulent venir travailler à LDC, alors que dans le même temps les salariés connaissent d'autres salariés majeurs qui ont fait des demandes pour venir travailler auxquelles vous avez répondu qu'il n'y avait pas de travail ?"* Pour certains, ils ont même déjà travaillé plusieurs années ici.
 - Les salariés ont mal au dos, et demandent la mise en place de sièges comme dans d'autres ateliers. Sachant que nos journées peuvent aller jusqu'à 9 par jour, que certains salariés ne préparent pas, alors il est très difficile de se tenir piqué debout sans pouvoir se reposer.
Pour votre information, l'Article R4225-5 du Code du Travail, toujours en vigueur, prévoit : "Un siège approprié est mis à la disposition de chaque travailleur à son poste de travail ou à proximité de celui-ci"
 - Depuis des années la CGT vous demande d'écarter les chaînes pour plus de sécurité. Il faut prévoir un espace pour installer un siège et une palette sans que cela ne bloque l'accès aux chaînes ni l'évacuation. Un salarié a pris un avertissement parce qu'il avait soi-disant shunté une sécurité. Aujourd'hui c'est à la CGT de vous mettre un nouvel avertissement syndical pour obstruction régulière des évacuations de salariés de leur lieu de travail.
Nous savons que vous avez mis un groupe de travail en place, mais cela n'avance pas ! Il va falloir aller plus vite ou la CGT va agir, il est inadmissible que le plan d'évacuation ne soit pas respecté.

Quai vif : Problème sécurité – Risque d'accident

- Vers la cuve à sang, à la montée où l'on prend les bacs de tête et de pattes de poulet il y a 2 plaques de ferraille dont les vis ont été enlevées. Pourquoi les vis ont-elles été enlevées ? Il faut les faire remettre très vite car il y a risque d'accident. (Un élu CGT est intervenu le 10 août pour ne pas attendre la réunion de DP et risquer un accident)

Paiement CP :

- Une salarié a acquis des CP à temps plein, et aujourd'hui travaille à mi-temps et ses CP sont payés à mi-temps. La salarié a acquis des CP à temps plein, elle doit bénéficier de ses droits acquis, donc à temps plein, la direction doit donc refaire la feuille de paie et le rappel de salaire.

Jours fériés service cartons :

- Pourquoi le responsable se permet-il de changer le jour de repos de salariés en déplaçant le jour de repos sur un jour férié ? Ce qui engendre la perte du paiement du jour férié.
Et ceci se fait à la tête du client, ce qui est discriminatoire !

Respect IFS :

- Il est hallucinant de voir qu'un cadre, responsable du service maintenance, vient contrôler les salariés d'un autre service que le sien pour vérifier qu'ils portent bien leurs EPI, alors que ce dernier, accompagné d'un responsable du service dinde, ne portait pas lui-même sous son casque bleu, la charlotte pourtant obligatoire dans ce service !!!

- Service abattoir, un salarié extérieur a traversé à 4 reprises l'atelier sans son équipement hygiène pour respecter l'IFS. Il a fallu l'intervention musclée d'une élue CGT pour que l'encadrement fasse respecter les consignes IFS dans cet atelier.
=> Nous vous rappelons qu'une élue CGT a eu 1 jour de mise à pied parce que son écharpe dépassait légèrement de sa tenue de travail.
=> Nous vous demandons d'annuler cette sanction et de reverser sa journée de salaire à cette salariée injustement sanctionnée, de manière disproportionnée, dans le cas contraire vous comprendrez bien que nous ne pourrions qu'en déduire qu'il s'agit d'une mesure de discrimination syndicale avérée !

Abattoirs :

- Bennes où l'on vide les étouffés. Une avancée a été faite et une poutre en bois a été mise pour protéger la benne. Du coup, les caristes ne peuvent plus approcher suffisamment de la benne pour vider, et il y a des étouffés qui tombent entre la benne et l'avancée. La viande pourrit, attire les mouches, et il y a des odeurs nauséabondes.
Le responsable du service qui a fait installer cette poutre exige des salariés qu'ils enlèvent les poulets tombés à côté.
Les salariés refusent, l'accès n'est pas possible pour des raisons de sécurité et déplorent que les responsables protègent plus le matériel que les salariés, donc les vies humaines.
D'autres solutions doivent être trouvées pour que les bennes puissent être vidées sans chute à côté. Soit enlever la poutre, soit mettre des guides, soit vous trouvez une solution !
- Attention : Il est prévu d'installer 2 poutres au quai vif. Les salariés du secteur vous demandent de vite revoir vos plans avant de les installer car elles vont soit gêner, soit être percutées, soit être abimées, soit être cassées et que le toit ne tombe sur la tête du salarié...
- Un salarié a les talons de ses bottes usés, mais la personne en charge de le constater considère que non. Qui a raison ? Que devons-nous faire dans ce cas-là ? Attendre pour voir si le salarié a un accident de travail ?

Service Dinde :

- Le transpalette électrique a été interdit dans la zone de cello dinde par manque de place d'après la direction. Le salarié doit donc utiliser un transpalette manuel et pomper toute la journée, (tel un chadok...) Dégradation délibérée des conditions de travail, sûrement par respect des valeurs du groupe LDC.
- Les salariés demandent un transpalette électrique plus petit afin de régler les 2 problèmes

Panneaux syndicaux :

- La direction avait dit qu'elle ferait remettre les panneaux à l'endroit. Interrogé, le service entretien n'est pas au courant. Faut-il un accident du travail en affichant pour que vous les fassiez remettre à l'endroit ?
- La CGT demande une remise à plat des panneaux, leur utilisation, leur accès.
 - o Le panneau DP appartient aux élus DP et pas à la direction. En conséquence, les élus DP CGT demandent la clef des panneaux DP.

Désosse :

Des sièges sont mis en place pour le confort des salariés avec une barre pour poser les pieds. Voilà maintenant qu'ils n'ont plus le droit de poser les 2 pieds en même temps sur la barre, sinon ils sont convoqués ! Les salariés ne peuvent pas poser qu'un seul pied, sinon ils se retrouvent en mauvaise position et ont mal au dos.

Les salariés demandent :

- Soit une protection au niveau du dos
- Soit des repose pieds devant en biais comme à l'abattoir.

Salles de pause :

- Quand la découpe poulet commence plus tôt, ils prennent leur pause en même temps que la GMS, et il manque des chaises.

Les salariés demandent que la direction rachète des chaises pour que tous les salariés puissent se reposer pendant leur pause.

- Nous remercions la direction d'avoir mis des sacs poubelles blancs, même si nous avons demandé des noirs, mais ça nous convient. Par contre, vous avez oublié de la faire au réfectoire du haut. Nous vous demandons d'y remédier.

Machine à gésiers :

Un investissement de 6 000 € a été fait sur la machine à gésiers... pour rien ! A ce jour, la difficulté est de pire en pire, nous faisons de plus en plus de gros poulets, donc des gros gésiers, et les boyaux restent accrochés aux gésiers. Il y a au moins $\frac{1}{4}$ des gésiers sur un lot de 11 000 poulets de jetés. Les salariés demandent un nouvel investissement d'une machine neuve pour moins de perte de produits, pour une meilleure qualité pour le consommateur, en dehors du fait que cela améliorera sensiblement les conditions de travail.

Questions diverses

Les élus DP CGT LDC Bourgogne